

RÉSERVE DE CAUGHNAWAGA

Province de Québec,
le 9 septembre 1950.

Aux honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes,

Nous, les conseillers et chefs à vie des réserves de Caughnawaga, St-Régis et Oka, dûment réunis ce 9^e jour de l'an de Notre-Seigneur 1950 dans un grand conseil pour étudier la valeur de la nouvelle Loi projetée des Indiens, avons trouvé que beaucoup de ses clauses sont au détriment des meilleurs intérêts des Indiens.

Puisque le vieux dicton "qu'une mauvaise pomme dans un baril finira par gâter les autres, si elle n'est pas enlevée à temps" est encore de mise, nous désirons par la présente protester contre ce projet de loi, parce qu'il est entièrement négatif, destiné apparemment à gouverner un peuple inférieur et secondaire, et à le maintenir inférieur et secondaire. Il tend aussi à détruire l'identité de race de l'Indien et à la faire disparaître.

Si le présent bill est adopté sous sa forme actuelle, la nouvelle Loi des Indiens sera la mesure la plus bureaucratique et la plus dictatoriale jamais imposée au genre humain.

L'hon. M. Walter Harris, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a déclaré le 21 juin dernier que le programme indien est l'intégration des Indiens. Nous protestons contre cette déclaration parce que c'est notre désir de demeurer Indiens aujourd'hui et à l'avenir. Nous n'avons pas honte, d'être des Indiens, au contraire nous en sommes fiers. Vous nous placerez dans une situation où nous ne serions plus des égaux sous l'empire de la Loi, et serions tenus d'obéir aux moindres volontés de vos fonctionnaires dans les réserves.

Nous espérons que vous ne permettrez jamais qu'il soit dit que le Parlement du Canada a adopté une loi condamnant toute la population indienne du Canada à la dictature en lui imposant la citoyenneté, qu'elle la veuille ou non, sans avoir le choix du gouvernement auquel elle appartiendra.

Nous, les Indiens, ne désirons pas devenir citoyens de votre gouvernement ou de tout autre gouvernement; nous sommes loyaux à notre forme indienne de gouvernement, et nous voulons être libres de jouir de notre liberté qui nous a été garantie par notre grande constitution des Six-Nations.

Nous demandons alors de nouveau la restitution de nos droits primordiaux, la reconnaissance et l'exécution des obligations contractées par traité, de même que la reconnaissance de notre droit d'exister comme nation souveraine en vertu de nos traités.

Nous vous demandons de bien vouloir saisir cette occasion pour étudier et constater par vous-mêmes les traités et les droits des Six-Nations, d'exister comme nation, et aussi d'étudier notre mémoire déposé au comité mixte. Votre coopération et votre aide en vue du rejet du bill créant la nouvelle Loi des Indiens et qui s'applique aux Indiens des Six-Nations, seront hautement appréciées.

Nous espérons sincèrement que vous comprendrez bien que pour nous, Indiens des Six-Nations, il ne peut y avoir qu'un seul gouvernement et pour toujours, le gouvernement des Six-Nations.

Laissez-nous vivre en paix, reconnaissez nos droits et notre forme de gouvernement, tel que prévu dans les traités. Retirez vos fonctionnaires et votre force policière de nos réserves, et laissez-nous prendre charge du gouvernement et de la police; vous serez alors en mesure de dire que vous nous avez donné l'égalité.

En vertu de nos traités, nous réclamons du gouvernement du Canada l'observance convenable des obligations qu'il a ainsi contractées et la recon-